

Musique d'introduction

Voix (sur fond de musique)

Vous écoutez le balado *En bref*.

Dans cet épisode, Karen DeGiobbi, directrice de projets principale, Normes d'audit et de certification, donne un aperçu clair et net de l'exposé-sondage de décembre 2018 concernant le rapport sur les contrôles d'une société de services.

Voix (sans musique)

Le CNAC a publié en décembre 2018 l'exposé-sondage intitulé *Rapport sur les contrôles d'une société de services pertinents pour le contrôle interne à l'égard de l'information financière des entités utilisatrices*. C'est un exposé-sondage qui s'inscrit dans le respect de l'engagement qu'a pris le CNAC de maintenir l'harmonisation entre les normes canadiennes et états-uniennes pour ce type de missions. Cela dit, certains des principaux changements proposés auront une incidence sur l'exécution de la mission pour les professionnels en exercice qui sont tenus de se conformer aux normes des deux pays.

Dans un premier balado que nous avons produit un peu plus tôt cette année sur cet exposé-sondage, nous présentions chacun des objectifs du projet du CNAC. Or, le premier de ces objectifs est d'aligner la NCMC 3416 sur la norme équivalente de l'American Institute of Certified Public Accountants, mais l'élaboration d'une norme canadienne exhaustive qui reprendrait toutes les exigences de la norme de l'AICPA s'avère problématique.

Il faut que les professionnels en exercice chargés de délivrer un rapport qui est conforme aux normes des deux pays sachent en quoi leur approche de ces missions devra changer une fois que la norme proposée sera en vigueur.

Il y a deux changements particulièrement importants pour eux :

Premièrement, l'AICPA a introduit deux nouvelles normes d'application générale, qu'il faut suivre en plus de la norme qui porte exclusivement sur les sociétés de services. Les exigences et les modalités d'application de ces normes d'application générale ne sont pas prises en compte dans la NCMC 3416 et ne sont pas nécessairement identiques à celles de la norme d'application générale canadienne, la NCMC 3000.

Deuxièmement, la NCMC 3416 comporte, à certains égards, des exigences que le CNAC a jugé nécessaire d'ajouter à celles de la norme équivalente de l'AICPA. Ces exigences supplémentaires concernent :

- les sondages;
- les cas détectés ou suspectés de non-conformité aux textes légaux et réglementaires;
- l'utilisation des travaux de la fonction d'audit interne;
- les déclarations écrites.

Les parties prenantes devraient s'assurer de bien comprendre les conséquences que les changements proposés pourraient avoir pour elles.

En terminant, nous aimerions connaître votre avis.

Comment pensez-vous tenir compte des différences entre les normes canadiennes et états-uniennes dans le cadre de vos missions?

Est-ce qu'il serait nécessaire de publier des indications ne faisant pas autorité qui présentent les différences entre les normes d'application générale des deux pays?

Aidez-nous à établir une norme qui répond à vos attentes.

Voix (sur fond de musique)

Rendez-vous à l'adresse NIFCCanada.ca/NCMC3416 FRASCanada.ca/NCMC3416DC pour accéder aux documents de consultation et obtenir d'autres renseignements, dont l'historique du projet.

Faites-nous parvenir vos commentaires d'ici le 28 février 2019 ou participez à l'une de nos tables rondes virtuelles.

Fermeture en fondu